

non-déficients, contrairement aux préjugés de certains parents, il n'y a pas d'effets négatifs à attendre de telles relations mutuelles.

Il est certain par ailleurs que ne fût-ce que dans le domaine du sport ou des hobbies, des jeux collectifs etc., les enfants déficients ont des besoins pressants et primordiaux d'activités de loisir intégrées auxquels l'école ne saurait suffire.

Il est certainement une obligation des parents de démontrer au grand public que cela est non seulement nécessaire, mais, et surtout, possible. Mais il est aussi une obligation pour les parents de prendre en main de telles initiatives, de les prôner, d'assumer, le cas échéant avec des amis, l'organisation de telles approches d'intégration.

Cela, l'Etat ne peut pas le faire, il peut tout au plus matériellement aider les parents quand ils montrent que c'est en marchant qu'on prouve le mouvement!

Bien de ces considérations valent aussi pour les adolescents. Leurs problèmes ne concernent pas seulement leur formation professionnelle. Il y a p.ex. toutes les questions qui, chez le déficient mental aussi bien que pour ses autres camarades du même âge, découlent du conflit entre les générations, un éloignement progressif du foyer familial, la recherche d'amis et d'amies du même âge, la sexualité, tout cela pouvant constituer des sources importantes de développements névrotiques postérieures malheureux. L'adulte handicapé mental aura lui aussi ses problèmes, même s'il y a la chance d'avoir un poste de travail, protégé ou non et s'il est autonome du point de vue économique. A-t-on suffisamment réfléchi à ce qu'on refile automatiquement aux handicapés des travaux pénibles et monotones, alors qu'ils ont peut-être à l'égard du travail des attentes de bonheur et de diversification? Il se peut très bien que nous les frustrions très gravement.

Il faudra donc de la part des parents exiger des consultations spéciales pour le placement au travail. Mais il leur faudra voir aussi que la sexualité, les amitiés, les loisirs, le sport, la voiture privée comme expression de l'égalité des chances constituent des données réelles et justifiées à l'égard desquelles l'Etat ne peut leur enlever leurs propres responsabilités.